



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 08/2024**

Séance du 23 mars 2024

**OBJET : Examen du budget primitif 2024.**

Afférents au Conseil : 10

Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 13/03/2024

Date d'affichage : 13/03/2024

Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et quatre, le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle des délibérations du bâtiment communal, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

| <b>Etaient présents</b>  | <b>Etaient représentés</b> |
|--------------------------|----------------------------|
| M. MILLO Jean-Luc        |                            |
| M. POLI Jean-Baptiste    | <b>Etaient absents</b>     |
| M. BRUNETTI Alain        | M. BRANDIZI Pierre         |
| M. MARTINO Enzo          | Mme GUIQUET Sandra         |
| M. FOATELLI Jean-Claude  | M. VANNI Alain             |
| M. BASTIANELLI Francis   |                            |
| M. CASALTA Jean-Philippe |                            |

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2024 qui se décompose comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement : 708 307,62 €.

Recettes de la section de fonctionnement : 708 307,62 €.

Dépenses de la section d'investissement : 1 692 037,26 € (dont 186 703,20 € de restes à réaliser).

Recettes de la section d'investissement : 1 692 037,26 € (dont 132 742 € de restes à réaliser).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Budget principal 2024 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 23/03/2024

Le Maire

Jean-Luc MILLO

